

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 1034 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS REGIONAUX
DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution ;

VU la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001. Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

VU le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement

VU le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement.

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. **Région Administrative de Mamou :** Monsieur Moussa SOW; Economiste, précédemment Directeur Régional de la Planification et du Développement de Mamou, confirmé ;
2. **Région Administrative de Conakry :** Madame Anne Marie DOUALAMOU Statisticienne, précédemment Directrice Régionale de la Planification et du Développement de Conakry, confirmée ;

3. **Région Administrative de Boké** : Monsieur Sékou II TOURE, précédemment Directeur Régional de la Planification et du Développement de Boké, confirmé ;
4. **Région Administrative de Faranah** : Monsieur Abdoul Kapkin CAMARA, précédemment Directeur Régional de la Planification et du Développement de Faranah, confirmé ;
5. **Région Administrative de Labé** : Monsieur Maurice KAMAN, précédemment Directeur Régional de la Planification et du Développement de Labé, confirmé ;
6. **Région Administrative de Kankan** : Monsieur Sayon DIOUBATE, Economiste, précédemment Directeur Régional de la Planification et du Développement de Kankan, confirmé ;
7. **Région Administrative de Kindia** : Monsieur Issiaga DIALLO, Statisticien, précédemment Directeur Régional Adjoint de la Planification et du Développement de Kindia ;
8. **Région Administrative de N'Zérékoré** : Monsieur Mory KEITA, précédemment Directeur Régional Adjoint à la Direction Régionale de la Planification et du Développement de N'Zérékoré ;

Article 2 : le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

CONAKRY LE 12 FEV 2014


PROFESSEUR ALPHA CONDE